Partie 2

Améliorer le rôle et les pouvoirs du Comité des éleveurs de dindons

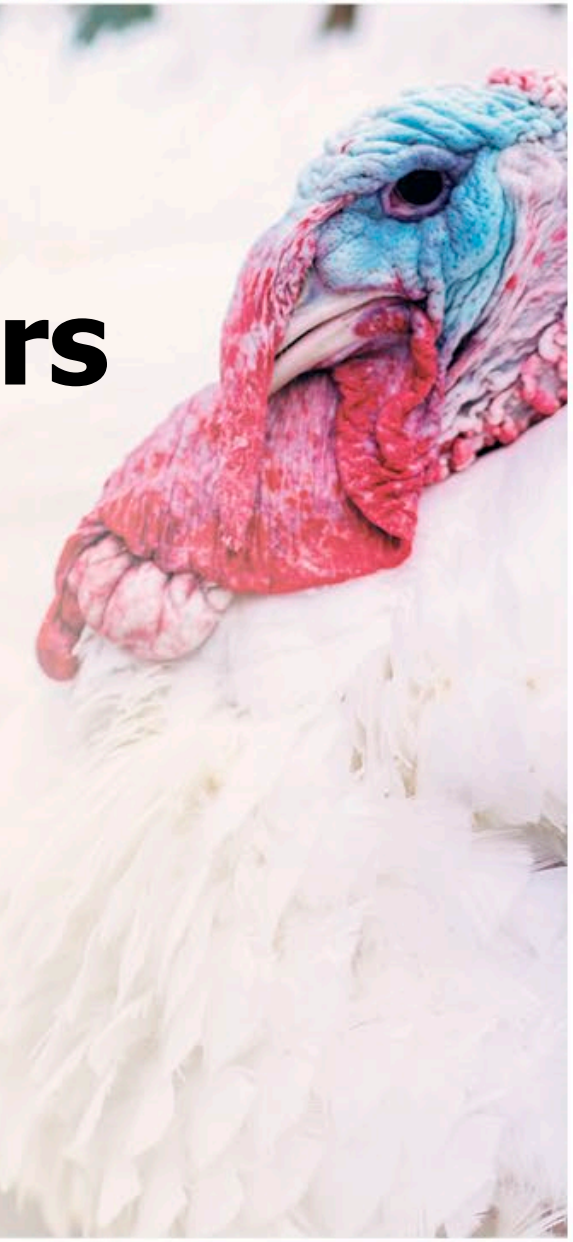

Document de consultation | septembre 2025

Les Éleveurs de volailles du Québec

ENSEMBLE, BÂTISSONS L'AVENIR

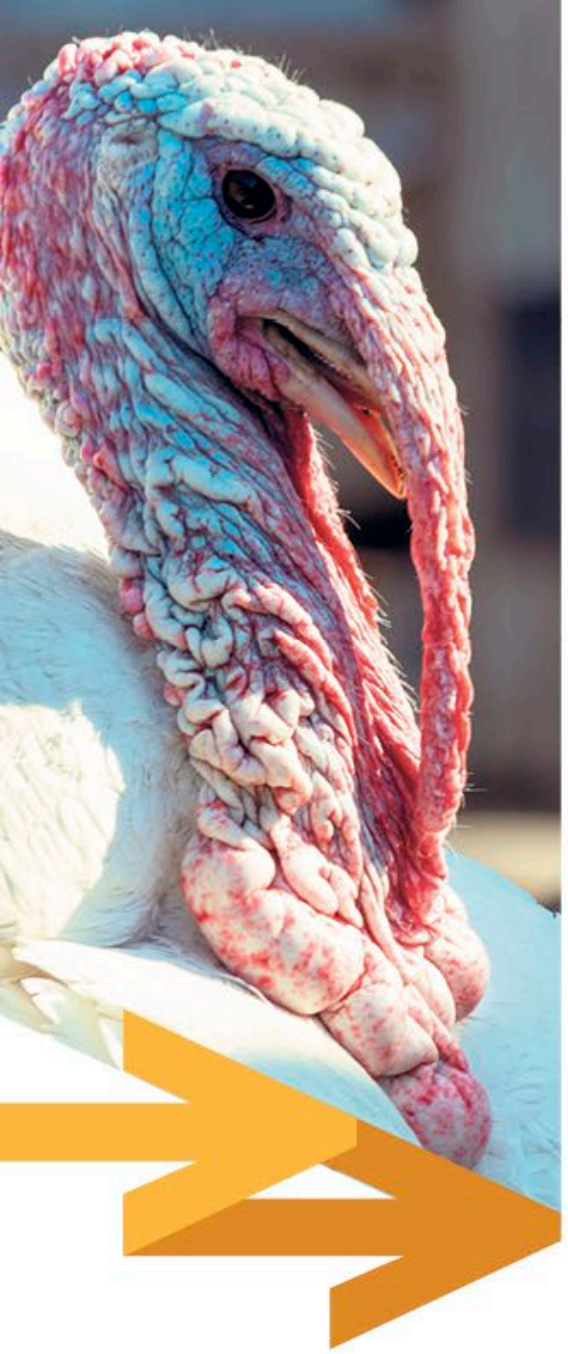

Plan de la présentation

- Contexte
  - ➢ Travaux du Comité dindon
- La proposition en consultation :
  a) Introduire le comité dans le plan conjoint (PC);
  b) Prévoir une procédure d'élection au *Règlement général des EVQ* (RG);
  c) Harmoniser le mode électoral du président des EVQ avec le nouveau statut du comité;
  d) Autres pouvoirs.
- Processus de consultation et d'approbation

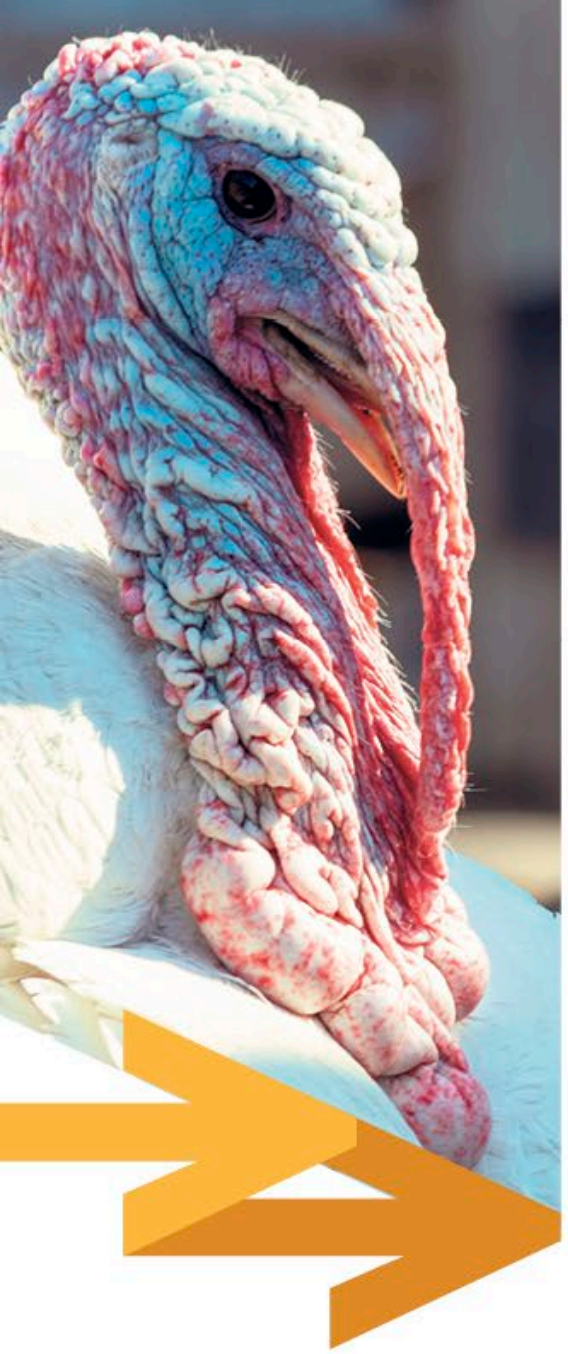

Contexte

Travaux du Comité des éleveurs de dindons

1er avril 2025

- Analyse du rapport juridique de l'UPA – comparaison avec autres groupes (porcs, bovins, grains et œufs de consommation)

8 avril 2025

- Présentation des grands principes à la Journée des éleveurs de dindons

Juillet 2025

- Finalisation de la proposition à soumettre pour consultation des éleveurs

La proposition en consultation

a) Introduire le comité dans le plan conjoint (PC);
b) Prévoir une procédure d'élection au *Règlement général des EVQ* (RG);
c) Harmoniser le mode électoral du président des EVQ avec le nouveau statut du comité;
d) Autres pouvoirs du comité.

ENSEMBLE,
BÂTISSONS L'AVENIR

a) Le Plan conjoint

Objectif : Créer un statut particulier dans le plan conjoint

Principes proposés :

- **Deux catégories de producteurs** : poulet et dindon. Un producteur peut être inscrit dans plus d'une catégorie, laquelle est liée à la détention de quota;
- **Les EVQ délèguent le rôle** d'agent de négociation au Comité des éleveurs de dindons;
- Par la tenue d'élections, le comité est constitué à l'occasion de **l'assemblée de la catégorie dindon** chaque année.

ENSEMBLE,
BÂTISSONS L'AVENIR

a) Le Plan conjoint

L'assemblée de catégorie est prévue au Plan conjoint et au Règlement général

- Le Plan conjoint spécifie que c'est l'assemblée de catégorie qui procède à la constitution du Comité des éleveurs de dindons
- Le *Règlement général des EVQ* (art. 11) détaille les conditions de la tenue de l'assemblée :
  - Avis de convocation transmis au moins 20 jours avant;
  - Transmis à tous les producteurs de la catégorie;
  - On peut y débattre de toute question concernant le Plan conjoint et les conditions de mise en marché (donc de conventions, de règlements, de promotion, de recherche, etc.)

ENSEMBLE,
BÂTISSONS L'AVENIR

b) La procédure d'élection des membres

Objectif : Intégrer la procédure actuelle au *Règlement général des EVQ*

En résumé :

- **Représentation** territoriale « Est, Ouest et Provincial »;
- **Élection des membres** par les producteurs avec mise en candidature avant l'assemblée de catégorie;
- **Président** nommé parmi les membres du comité, lequel siège au CA des EVQ.

ENSEMBLE,
BÂTISSONS L'AVENIR

b) La procédure d'élection des membres

Un comité formé de 7 membres élus

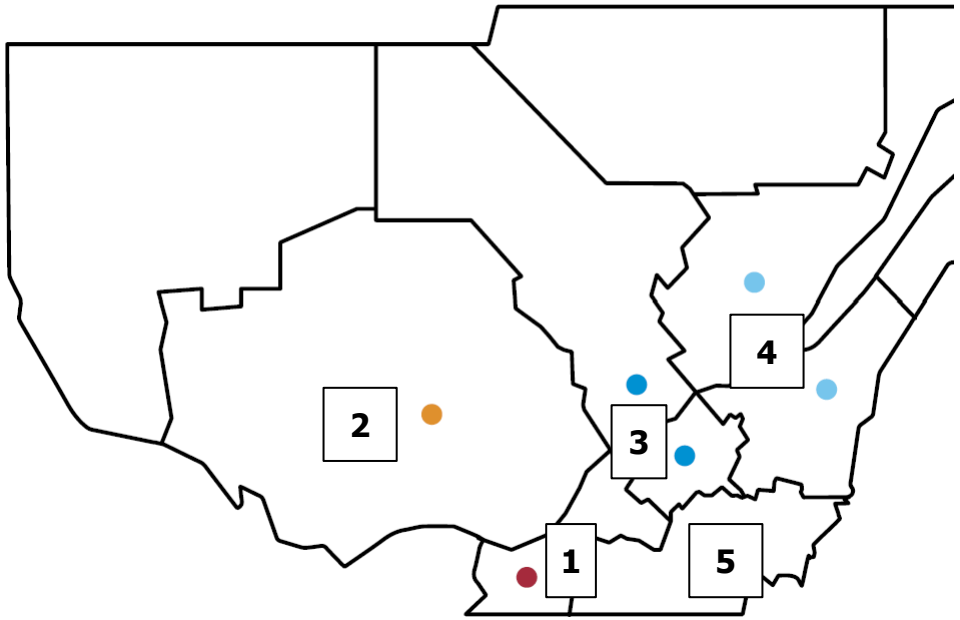

- 2 représentants de l'Est (région 4)
- 2 représentants de l'Ouest : (régions 1, 2, 3 et 5)
- 3 représentants de tous les syndicats
  - ➢ Un membre de plus qu'actuellement

ENSEMBLE,
BÂTISSONS L'AVENIR

b) La procédure d'élection des membres

Un comité formé de 7 membres élus

- Mandats de deux ans, postes en élection en alternance;
- Candidats : titulaire de quota avec une détention directe de quota (aucun minimum);
- Proposé et appuyé par deux titulaires;
- Élections par acclamation ou au suffrage des titulaires présents (ou avec procuration).

Le saviez-vous?
Dans cette proposition, le président des EVQ n'est plus président d'office du Comité des éleveurs de dindons? Il ne peut pas non plus en être membre. Il peut toutefois assister à toutes les rencontres.

ENSEMBLE,
BÂTISSONS L'AVENIR

c) Le président du comité

- Élu par les membres du comité;
- Mandat d'un an, sans limite au nombre de mandats;
- Siège au conseil d'administration;
- Est éligible au poste de président des EVQ
  - S'il le devient, il sera réputé démissionner du Comité dindon, lequel devra combler la vacance (nouveau);

- Le Comité dindon devra avoir nommé son président au plus tard 30 jours avant l'AGA. Cela conditionnera toujours la date de l'assemblée de la catégorie dindon;
- En 2026, l'assemblée de catégorie aura lieu le jeudi 26 février.

ENSEMBLE,
BÂTISSONS L'AVENIR

c) Autres pouvoirs

Rôles et responsabilités :

- Assister le CA des EVQ en toute matière qui touche les producteurs de dindons;
- Il est l'agent de négociation chargé de :
  - Négocier la convention de mise en marché;
  - Veiller à la réglementation;
  - Favoriser la réflexion et orienter le CA;
- Peut créer autant de sous-comités qu'il juge pertinent, il en établit les rôles, la composition et le fonctionnement.

La consultation des producteurs

Étapes essentielles à la démarche

CD/CA

- Ont évalué les options en se comparant à d'autres secteurs;
- Proposent des changements au Plan conjoint et au *Règlement général des EVQ.*

Régions

- Prennent connaissance des modalités proposées et émettent leur avis (séances d'information et Zoom);
- Mandatent leurs délégués.

CD/CA

- Prend connaissance du résultat de la consultation;
- Finalise le projet de modifications réglementaires.

AGE

- Le 9 octobre, les délégués votent les modifications au Plan conjoint et au Règlement général.

Régie

- La Régie rend une décision. Elle peut choisir de tenir une séance publique pour entendre les personnes intéressées.

ENSEMBLE, BÂTISSONS L'AVENIR

Prochaines étapes

- Tenue de séances d'information en région et d'un Zoom avec les titulaires de quota de dindon;
- Convocation des délégués à une assemblée générale extraordinaire (AGE) (au moins 20 jours avant);
- Tenue de l'AGE : 9 octobre, à 13 h 30, au Best Western de Drummondville;
- Adoption par au moins 2/3 des délégués (23 sur 34);
- Transmission à la Régie pour décision.

ENSEMBLE,
BÂTISSONS L'AVENIR

Questions et commentaires?

Documentation

- Annexe 6 du *Règlement général des EVQ* : Composition, rôles et procédure d'élection du Comité des éleveurs de dindons

Candidats en élection en 2026 et 2027

Représentants de la région de …	En élection en 2026 (élus en 2024)	En élection en 2027 (élus en 2025)
Est (postes 1 et 2)	No 2 - Jennifer Paquet	No 1 - Cameron Lavallée
Ouest (postes 3 et 4)	No 4 - Sylvain Choquette	No 3 - Réjean Brouillard
À travers la province (postes 5 et 6)	No 6 - Yvan Ferron	No 5 - Joël Leblanc
À travers la province (nouveau poste 7)	No 7 sera élu en 2026 pour un mandat de 3 ans afin de revenir aux années impaires	

Note : Postes pairs en élection aux années paires. Postes impairs aux années impaires.

ENSEMBLE,
BÂTISSONS L'AVENIR